

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d’Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil, le lundi 14 août 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Étaient présents :

M. Michel Claveau,	Maire	
M. Robin Côté,	conseiller	# 2
Mme Mylène Blackburn,	conseillère	# 4
M. Pascal Vermette,	conseiller	# 5
Mme Lily Paquette,	conseillère	# 6

Était absent, monsieur Russel Girard, conseiller # 3.

Était absente, madame Émilie Vaillancourt, conseillère # 1.

Formant quorum.

Assistent également à la séance : monsieur Bryand Tremblay directeur adjoint et aux opérations.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l’ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture du procès-verbal, séance ordinaire du 10 juillet 2023;*
- 2.C) *Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 juillet 2023.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS :

- 4.A) *Programmation TECQ 2019 2023 – Approbation de la version 4;*
- 4.B) *Énoncé de vision stratégique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Approbation.*

5. DON ET SUBVENTION :

- 5.A) *Association des personnes stomisées Saguenay-Lac-Saint-Jean – Demande de gratuité.*
- 5.B) *AFÉAS – Demande de subvention.*

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Planitaxe – Contrat de service;*
- 7.B) *Monsieur Lou Girard – Demande d’extension du délai de construction;*
- 7.C) *Camping Québec – adhésion.*

8. LISTE DES COMPTES

9. **CORRESPONDANCE :**

- 9.A) *Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;*
- 9.B) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.*

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19h31, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. **ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR** **R.9765.08.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023** **R.9766.08.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023** **R.9767.08.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit acceptée.

3. **DROIT DE PAROLE**

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.A) **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – APPROBATION DE LA VERSION 4** **R.9768.08.2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version #4 numéro de dossier 1193025 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version # 4 numéro de dossier 1193025 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

B) ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - APPROBATION
R.9769.08.2023

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a tenu, sur deux demi-journées, un forum avec plus de 120 participants des milieux : économique, social, culturel, environnemental et municipal pour définir l'énoncé de vision stratégique;

ATTENDU QUE la municipalité a été invitée et a participé à ce forum;

ATTENDU QUE de par la grande représentativité des participants à l'exercice de vision stratégique de la MRC, l'énoncé est plus significatif pour la communauté de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE la MRC a tenue, conformément aux articles 2.11 et 2.18 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une consultation publique sous forme de virée territoriale les 4, 5 et 6 juillet 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut se prononcer sur l'énoncé de vision stratégique proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec l'énoncé de vision stratégique proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette et appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette;

ET RÉSOLU à l'unanimité de :

Signifier à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est que la municipalité d'Hébertville-Station est en accord avec l'énoncé de vision stratégique proposé.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) ASSOCIATION DES PERSONNES STOMISÉES SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN – DEMANDE DE GRATUITÉ R.9770.08.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER la demande de gratuité de l'Association des personnes stomisées du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la location de la salle du Centre communautaire le samedi 13 avril 2024.

5.B) AFÉAS – DEMANDE DE SUBVENTION R.9771.08.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à la majorité des membres présents;

Madame la conseillère Lily Paquette émet sa dissidence pour à cette décision puisque celle-ci aurait octroyé la somme totale de 1 000 \$ à cet organisme.

QU'UN montant de 500 \$ soit accordé à l'organisme AFÉAS pour les frais relatifs au congrès 2024.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) PLANITAXE – CONTRAT DE SERVICE R.9772.08.2023

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser une analyse du système de taxes à la consommation reliée principalement aux taxes TPS et TVQ payées par la municipalité dans les dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station contracte avec l'entreprise Planitaxe, selon les modalités établies dans le contrat, pour que celle-ci réalise une analyse du système de taxes à la consommation reliée principalement aux taxes TPS et TVQ, et remettra un rapport détaillé des réclamations de taxes, le cas échéant;

QUE madame Marie-Ève Roy, directrice générale, soit autorisée à signer au nom de la municipalité le contrat de service.

7.B) **MONSIEUR LOU GIRARD – DEMANDE D’EXTENSION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION**
R.9773.08.2023

ATTENDU QUE la municipalité désire que la construction des résidences de la rue Moreau soit réalisée dans les meilleurs délais possibles.

ATTENDU QUE toutes les résidences actuellement construites n’ont fait l’objet d’aucune extension relative au délai de construction de 2 ans exigé lors de la vente des terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d’Hébertville-Station refuse la demande d’extension du délai de construction. La résidence devra donc être construite à l’intérieur du délai de 2 ans suivant la date de signature de l’acte de vente.

7.C) **CAMPING QUÉBEC – ADHÉSION**
R.9774.08.2023

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir la meilleure visibilité possible pour le camping municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d’Hébertville-Station renouvelle son adhésion à l’organisme Camping Québec pour l’année en cours.

8. **LISTE DES COMPTES**
R.9775.08.2023

PAYABLES JUILLET 2023	
Nom	Montant
AFFICHES MARCUS LETTRAGE ENR.	245.00 \$
ANDRÉ BOULANGER	114.98 \$
ANNIE LACHANCE	299.90 \$
AUTOCAR DU LAC INC.	2 301.81 \$
BEAULIEU TOTALE SÉCURITÉ	361.49 \$
BELL MOBILITÉ	182.06 \$
BGM INFORMATIQUE	11 324.44 \$
BRANDT	169.42 \$
BRYAND TREMBLAY	40.99 \$
BUMPER TO BUMPER	220.59 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. / AVOCATS	182.93 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	2 721.16 \$
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	418.38 \$
CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE MONT LAC- VERT	354.12 \$
CLINIQUE OUTILLAGE S IMBEAULT	26.05 \$
COGECO CÂBLE	190.84 \$
CONSTRUCTION S.R.B. SCC	2 505.71 \$
COUTURE AUTO ÉLECTRIQUE ENR.	64.39 \$
CRISTAL DU LAC	925.56 \$
DALLAIRE ÉQUIPEMENT	67.82 \$
DENIS DUFOUR	375.00 \$
DISTRIBUTION D.L. SECOURS & SÉCURITÉ	91.97 \$
ÉDUCAZOO QC.	701.35 \$

GARAGE JEAN-GUY PERRON	106.76 \$
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	718.36 \$
GROUPE ENVIRONNEX	937.06 \$
GROUPE FORMACTION	7 000.38 \$
HYDRO-QUÉBEC	5 708.05 \$
IA GROUPE FINANCIER	774.00 \$
IMPORT DÉPÔT	459.88 \$
ISABELLE FORTIN	677.30 \$
JOANIE MARCHAND	115.00 \$
JOANNIE BOLDOC	77.56 \$
JP LAROUCHE & FILS	565.44 \$
LA BIBITTE MOBILE	780.40 \$
LES HYDRAULIQUES ALMA INC.	527.47 \$
LES VARIÉTÉS LCR INC.	90.52 \$
MARTIN GAUTHIER	2 265.01 \$
MÉCALAC INC.	2 214.51 \$
MÉGABURO	297.93 \$
MESSAGERIE D.M.G.	17.25 \$
MICHEL BOUCHARD	229.95 \$
MINISTÈRE DU REVENU	13 851.32 \$
MNP LLP	6 710.47 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	13 802.11 \$
NUTRINOR	1 390.38 \$
PRODUITS BCM LTÉE	364.13 \$
PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	1 624.64 \$
QUINCAILLERIE TREMBLAY LAROCHE INC.	28.44 \$
REVENU CANADA	5 641.93 \$
RONA INC.	280.50 \$
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	1 480.44 \$
SÉCUOR	35.63 \$
SERRURIER PROTEC INC.	74.73 \$
SIGNALISATION AUDET	4 472.87 \$
SIGNIS INC.	1 780.39 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	579.19 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	7 362.50 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	468.64 \$
TECHNOSCIENCE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	215.00 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	2 069.47 \$
VISA DESJARDINS	7 027.64 \$
Sous-Total	116 709.21 \$
Salaire net	36 749.28 \$
Grand Total	153 458.49 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

9.A) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

L'information est diffusée.

9.B) MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

L'information est diffusée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est réservée aux citoyens présents.

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
R.9776.08.2023

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 20h15.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Monsieur Bryand Tremblay,
Directeur général adjoint
et aux opérations